

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 22 juin 2017  
Rapporteur :  
Monsieur André GUENEGAN**

**N° 19**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 29/06/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2017  
(accusé de réception du 28/06/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Restaurants inter-administratifs (RIA) : participation de la collectivité à la restauration collective de ses agents**

**Il est proposé au conseil communautaire de poursuivre le travail engagé avec le Conseil Départemental du Finistère et ses partenaires afin de mettre en place l'Association de Gestion d'un restaurant inter administratif (AGRIAQ) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui a vocation à se substituer à la gestion directe du RIA par le conseil départemental ; de maintenir le potentiel de fréquentation du RIA par une revalorisation de la participation « employeur » dès 2017 (nouvelle orientation budgétaire de l'établissement).**

\*\*\*

Le département du Finistère gère à Quimper deux restaurants inter-administratifs (RIA) l'un rue Jean Jaurès et l'autre à Ty Nay. Ces deux RIA lui ont été affectés en 1986 au moment de la réorganisation des services départementaux en application des lois de décentralisation. Ils sont néanmoins ouverts aux personnels de l'Etat ainsi qu'aux administrations et entreprises qui ont conventionné.

Les travaux entrepris en 2011-2012 et financés en partie par les collectivités partenaires (278 K€ pour le compte de la ville de Quimper et de Quimper Communauté) ont permis de remettre aux normes les établissements en termes d'accessibilité aux personnes handicapés, de sécurité (voies d'accès et d'évacuation) et de normes sanitaires. Ils ont aussi permis de concentrer la production sur un seul lieu à Ty Nay.

177 000 repas ont été servis en 2016 dont 19000 à destination des agents de nos collectivités ou établissements soit 11 % environ de la fréquentation (Ville de Quimper, Quimper Communauté et CCAS de quimper).

Un repas coûte aujourd'hui 9,07 € constitué par un droit d'admission de 5,87 € et une part alimentaire moyenne de 3,20 €. La participation « employeur » pour chaque repas pris par les agents est fixée à 3,88 € depuis le 1er janvier 2013. Une participation supplémentaire de 1,22 € est versée pour les agents dont l'indice est inférieur ou égal à 335.

75 agents (ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale et CCAS) déjeunent ainsi chaque jour pour un tarif moyen de 5,19 €.

Le coût pour la Ville de Quimper, Quimper Communauté et le CCAS est de 78 K€ en 2016.

Le RIA est jusqu'à présent structurellement en déficit. Le déficit de fonctionnement qui s'explique notamment par le coût des fluides qui n'a pas été répercuté sur le droit d'admission est pris en charge par le Conseil Départemental et la ville de quimper, Quimper Bretagne Occidentale et le CCAS au prorata de la fréquentation pour ces derniers (40 K€ pour l'année 2015 et environ 20 K€ globalement pour 2016).

Des efforts sur l'organisation (personnel), la fidélisation de la clientèle et la recherche de nouveaux partenaires, ont été réalisés depuis plusieurs années afin de rationaliser et d'équilibrer ce budget.

Sous l'impulsion du conseil général et dans le cadre de la circulaire Etat du 21 décembre 2015, la mise en place d'une nouvelle structure associative est l'opportunité de réinterroger la gestion de l'équipement. Les différentes administrations partenaires du RIA (ministères de l'Etat et ville, Quimper Bretagne Occidentale et CCAS) ont ainsi été sollicitées au sein de groupes de travail début 2017 afin de préparer cette migration. Au stade actuel des échanges et propositions et en résumé, les décisions portent sur les éléments suivants :

- Création d'une structure « Association de Gestion d'un restaurant inter administratif (AGRFAQ) » piloté par un conseil d'administration composé d'administrations (4 représentants CD29 + 4 représentants Etat + 1 représentant Ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale et CCAS) et d'usagers du RIA (5 membres) ; présidence assurée par un usager d'une administration membre ; mise en place novembre-décembre 2017 ;
- Mise en location des bâtiments propriété du CD29 à l'euro symbolique ;
- Avenants de transferts de marchés du CD29 vers l'association avec effectivité au 1er janvier 2018 (déc 2017) ;
- Portage du remboursement de l'emprunt consécutif aux travaux par le CD29 (solde de 1,7 M€ ; pas de facturation ou transfert à l'association) ;
- Contribution des partenaires à un fond d'amorçage constitué de 3 mois de budget de fonctionnement (appel de fond fin 2017 après constitution de l'association ; prévisionnellement environ 53 K€ pour les partenaires Ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale et CCAS) ; une nouvelle contribution pourrait être sollicitée au second semestre 2018 si nécessaire ;
- Poursuite des efforts sur la recherche de nouveaux partenaires, l'harmonisation des droits d'admission et la mise à plat de la politique tarifaire ;
- Étude de viabilité économique financée par l'Etat ;

- Objectif d'équilibre financier en 2018 par la mise en place d'une nouvelle tarification et ce dès 2017.

Sur ce dernier point, une augmentation tarifaire a d'ores et déjà été actée par le groupe de travail « finances » à savoir 0,90 € au 1<sup>er</sup> juin 2017 dont 0,45 € pour les fluides qui incombent à l'employeur, 0,30 € au titre de l'équilibre financier et 0,15 € pour la part alimentaire : incidence financière pour l'utilisateur au 1<sup>er</sup> juillet +0,45€

Il sera procédé à une nouvelle augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui portera sur le droit d'admission et la part alimentaire. Le montant de l'augmentation va dépendre de l'étude de viabilité économique confiée à un cabinet extérieur.

Ces augmentations devraient permettre de stabiliser l'équilibre financière de façon pérenne.

\*\*\*

Afin de permettre le passage sous statut d'association du RIA et de maintenir le niveau de fréquentation des agents, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, dans un premier temps, dans le cadre de la politique sociale RH, de porter la participation à 4,63 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, l'augmentation de la part alimentaire restant à charge de l'agent.

L'impact financier de cette augmentation en année pleine représente un coût supplémentaire de 8 500 € pour Quimper Bretagne Occidentale (14 K€ au global pour Ville, Quimper Bretagne Occidentale et le CCAS).